Document d'information clé

OBJECTIF: Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

NOM DU PRODUIT: Edmond de Rothschild Private Equity Opportunities FCPR (le « Fonds »)

Edmond de Rothschild Private Equity (France), société par actions simplifiée au capital de 2 700 000 euros, ayant son siège social 47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous la puméro 448 204 575 expregnt les fonctions de registé de

NOM de L'INITIATEUR DU PRIIP: du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 448 804 575, exerçant les fonctions de société de

gestion de portefeuille, agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-15000027

(la « Société de Gestion »)

CODE ISIN PARTS: Parts A: FR 001400JH55, parts A bis: FR 001400JH63, parts B: FR 001400JH71, parts F: FR 001400JH89

SITE WEB: Pour de plus amples informations : www.edmond-de-rothschild.com

CONTACT: Appelez le +33 1 40 17 25 25 pour de plus amples informations

L'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Edmond de Rothschild Private

AUTORITÉ COMPÉTENTE : Equity (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Edmond de Rothschild Private Equity est agréé en France sous le numéro GP-15000027 et réglementé

par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 13/12/2022

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type : Fonds commun de placement à risques (FCPR) régi par l'article L. 214-28 du code monétaire et financier (CMF).

Durée: 99 ans suivant la date de constitution du Fonds, prenant fin le 31 décembre 2121, sauf les cas de dissolution anticipée visés au Rèalement.

Objectifs: L'objectif du Fonds est d'investir au plus 90% de son actif principalement en actions de sociétés non cotées et/ou en actions/parts de fonds d'investissement (la « **Politique d'Investissement** ») et le solde, soit au moins 10% de son actif dans des actifs liquides (la « **Politique de Placement** »).

Les porteurs de parts ne peuvent pas demander le rachat de leurs parts pendant une période de cinq (5) ans à compter de la Date de Constitution du Fonds, sauf dans les cas visés à l'article 11.2. du Règlement (cas exceptionnels de déblocage anticipé). Passé cette période de cinq (5) ans, les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts dans les conditions décrites à l'article 11.3. du Règlement mais dans la limite d'un montant total de six pourcent (6%) (le « Plafond ») de l'actif net du Fonds par trimestre.

Il est précisé qu'aucune demande de rachat ne peut être faite à compter de la date de décision de dissolution du Fonds, ni pendant les périodes de pré-liquidation et liquidation.

La durée de détention recommandée est de 8 ans.

La Politique d'Investissement

Le Fonds a pour objectif d'investir au titre de la Politique d'Investissement du Fonds dans les actifs suivants :

- i. dans des entreprises de taille intermédiaire (ETI) situées en Europe et en Amérique du Nord, de tous secteurs mais généralement matures et rentables. Ces investissements seront réalisés directement ou indirectement au travers de holdings d'investissement, en co-investissement avec les autres fonds gérés par la Société de Gestion de la gamme ERES.
- ii. dans des sociétés de taille moyenne ou grande en co-investissement avec d'autres fonds gérés par des sociétés de gestion tierces. Ces investissements seront réalisés directement ou indirectement au travers de holdings d'investissement.
- iii. dans des fonds d'investissements, gérés par des gérants et sociétés de gestion tiers par rapport à la Société de Gestion du Fonds, ayant pour objectif principal d'investir en actions de sociétés non cotées.

A la date de l'agrément du Fonds par l'AMF, la Société de Gestion estime que les investissements du Fonds dans les actifs visés au i., ii. et iii. devraient respectivement représenter une allocation cible entre vingt-cinq pourcents (25) % et quarante-cinq pourcents (45%) pour les actifs visés au ii, entre vingt-cinq pourcents (25) % et quarante-cinq pourcents (45%) pour les actifs visés au ii., et entre dix pourcents (10) % et trente pourcents (30%) pour les actifs visés au iii., des montants investis par le Fonds au titre de sa Politique d'Investissement (hors produits de trésorerie et actifs très liquides). L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'il ne s'agit que d'un objectif à la date de l'agrément du Fonds et que cet objectif ne constitue pas un engagement et pourrait même évoluer en fonction des opportunités d'investissement et de marché

La Société de Gestion dans le cadre de sa Politique d'Investissement cherchera à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Le Fonds est donc catégorisé « Article 8 » au sens du Règlement SFDR.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 533-22-1 du CMF, les porteurs de parts peuvent trouver l'information relative aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ci-après « **ESG** ») pris en compte par la Société de Gestion sur son site internet : www.edmond-de-rothschild.com

La Politique de Placement

A la date de l'agrément du Fonds, le Fonds a pour objectif d'investir au moins dix (10%) pourcent de son actif en actifs très liquides (produits de trésorerie et actifs à court terme) au plus tard à partir du cinquième (5ème) anniversaire de la Date de Constitution du Fonds. Cette poche d'actifs très liquides sera ajustée en fonction des contraintes de rachat auquel le Fonds pourrait être exposé (lesquelles contraintes résultent du Règlement du Fonds mais aussi d'accords contractuels avec les porteurs de parts et distributeurs du Fonds, qui peuvent accepter de réduire ou limiter leurs droits à rachat par le Fonds).

Investisseurs de détail visés :

- Les parts A sont des parts dont la souscription et la détention est réservée aux compagnies d'assurance souscrivant a) en représentation d'unités de compte au sens du 2ème alinéa de l'article L. 131-1 du Code des assurances, de contrats d'assurances sur la vie ou de capitalisation ouverts par leurs clients ou b) de contrats d'assurance de groupe dans le cadre d'un PER dit "assurantiel" (les « Assureurs ») et prenant un Engagement de souscription initial d'au moins 20 millions d'euros;
- Les parts A bis sont des parts qui ne peuvent pas être souscrites. Elles sont exclusivement issues de la conversion automatique des parts A dans le cas où des assurés/bénéficiaires des Assureurs souhaiteraient dénouer tout ou partie de leur contrat d'assurance-vie ou de capitalisation en nature (i.e., par remise des parts du Fonds) si les conditions pour cela sont réunies;
- Les parts B sont des parts dont la souscription et la détention est réservée aux employés, du Groupe Edmond de Rothschild et à ses affiliées le cas échéant investissant via un PFF ou PFR et
- Les parts F sont des parts dont la souscription et la détention est réservée aux employés, dirigeants et/ou mandataires sociaux de la Société de Gestion et à l'équipe du Conseiller en Investissements Financiers.

En souscrivant ou en acquérant des parts du Fonds, tout souscripteur ou acquéreur est exposé à certains risques, tels qu'exposés à l'Article 5 du Règlement du Fonds. En particulier, les investisseurs doivent être conscients qu'ils peuvent perdre le montant total de leur investissement.

Dépositaire : Edmond de Rothschild France

Où et comment obtenir de plus amples informations sur ce produit ?,

Le règlement du Fonds ainsi que tous les rapports annuels et semestriels, les informations pratiques et le dernier prix des parts sont disponibles gratuitement en français auprès de Edmond de Rothschild Private Equity (France) dont les coordonnées sont mentionnées dans la partie Produit du présent document.



Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant 8 ans (période de détention recommandée). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous ne pourrez peut-être pas sortir du produit avant l'échéance sauf dans les cas où vous demandez et obtenez le rachat de vos parts sur la base de la prochaine Valeur liqudiative des parts de votre catégorie.

Compte tenu du caractère non coté et non liquide des actifs du fonds, la société de gestion pourrait être amenée à décider qu'il est dans l'intérêt des porteurs de proroger la durée du fonds au-delà de la date prévue et dans les conditions prévues au règlement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 7 sur 7, qui est la classe de risque la plus élevée. A utrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Nous vous rappelons également que le Fonds sera principalement investi dans des titres ou droits non cotés par nature peu liquides. En conséquence, bien que le Fonds pourra en principe céder tout ou partie d'un investissement à tout moment de sa durée de vie, l'identification d'un acquéreur peut se révéler difficile et, dans certains cas, les cessions ne pourraient avoir lieu qu'avec une décote substantielle.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque le plus faible

Risque important non pris en compte dans l'indicateur : Risque de liquidité des parts du Fonds : les parts du Fonds sont cessibles sous réserve de respecter les dispositions de l'article 11 du Règlement (notamment chaque cessionnaire doit être agréé dans les conditions de cet article). En outre, il n'existe aucune assurance qu'un marché secondaire se développe, les investisseurs du Fonds pourraient donc connaître des difficultés à céder leurs parts pendant la durée de vie du Fonds.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénarios de performance					
Investissement de Scénarios	10.000 € (hors droits d'entrée)	1 an	8 ans*		
Scénario tensions	de Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	0	0		
	Rendement annuel moyen	-100.00%	-100.00%		
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9'711	11'0 16		
	Rendement annuel moyen	-2.89%	122%		
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10'975	24'372		
	Rendement annuel moyen	9.75%	11.78%		
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts e	11'493	37'055		
	Rendement annuel moyen	14.93%	17.79%		

*Période de détention recommandée

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 1et 8 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000 €Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Il n'existe aucun rendement minimal garanti pour ce fonds, et vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

L'affichage du scénario 1an n'a que peu de signification pour un produit dans lequel vous serez bloqué en principe pendant au moins cinq ans suivant la date de constitution du Fonds (sauf cas de rachats exceptionnels prévus par le Règlement et cession de parts comme mentionné dans la rubrique « Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée? » ci-dessous). Ce que vous obtiendrez dépendra du prix de cession des actifs détenus dans le portefeuille du Fonds, de l'ensemble des coûts du Fonds et de la durée de détention de votre investissement.

Les chiffres indiqués sont calculés nets de tous les coûts mentionnés à la rubrique « Que va me coûter l'investissement ? ». Ils ne prennent pas en compte tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur, ni votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si la Société de Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

L'investisseur peut subir des pertes financières en cas de défaillance de la Société de Gestion voire de Edmond de Rothschild (France), société anonyme, le dépositaire du Fonds. La Société de Gestion et le Dépositaire sont des entités régulées devant Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 €Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Le tableau ci-dessous représente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués sont des illustrations basées sur l' hypothèse d'investissement de 10.000 € et d'un rendement intermédiaire en ligne avec les performances historiques.

Investissement de 10.000 € (hors droits d'entrée) Scénarios		1 an	8 ans
Scenario rendement intermédiaire	de Coûts totaux (y compris droits d'entrée)	-545.06 €	-9'004.51€
	Incidence des coûts annuels (*)	-5.45%	-4.48%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (8 ans), il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 16.26 % avant déduction des coûts et de 11.80 % après cette déduction.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée :
- la signification des différentes catégories de coûts.

- la signification des d	interentes categories de couts.	
Ce tableau montre l'i	ncidence sur le rendement par an (Scénario intermédiaire sur 1 an)	
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Ce coût équivaut 0.5% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela ne comprend pas les coûts éventuels de distribution.	50.00 €
	Nous ne facturons pas de coût de sortie	0.00€
Coûts récurrents [pré	Coût total sur 1 an	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Les coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et le Fonds. Ceci inclut les frais de constitution, les frais de distribution de votre produit, mais également les autres frais récurrents des Fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds sera investi. Ceux-ci sont estimés à 3,11% de la valeur de votre investissement, 2% sur la valeur des OPC, et 0.02% du montant investi initialement.	379.51€
	Les coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit, estimés à 1,5% de la cote-part du montant investi dans ces investissements sous-jacents.	115.55 €
Coûts accéssoires prélevés sous certaines conditions		Coût total sur 1 an
Commission liée aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse nos objectifs. Il s'agit d'une commission de surperformance dont le detail est donné à l'article 23.12 du Règlement. Le montant réal varie en fonction de la performance de votre investissement.	0.00€

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 8 ans.

Les porteurs de parts ne peuvent pas demander le rachat de leurs parts pendant une période de cinq (5) ans à compter de la Date de Constitution du Fonds. Passé cette période de cinq (5) ans, les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts dans les cas visés ci-dessous (sauf à compter de la date de décision de dissolution du Fonds, ni pendant les périodes de pré-liquidation et liquidation).

Dérogations

- En ce qui concerne les parts A : uniquement par les Assureurs pour payer les frais (frais d'entrée, de gestion, d'arbitrage, etc.) incombant au contractant ou bénéficiaire du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation conclu avec ledit Assureur, étant précisé que les demandes de rachat à ce titre ne pourront représenter plus de un (1) % de l'actif net du Fonds par année, retenu à proportion de l'Engagement souscrit par ledit Assureur dans le Fonds.
- En ce qui concerne les parts A bis : il n'y aucune dérogation possible si bien que les porteurs de parts A bis ne peuvent demander le rachat de leurs parts pendant une période de cinq (5) ans à compter de la Date de Constitution du Fonds.
- En ce qui concerne les parts B : tous les cas légaux ou règlementaires dans lesquels le titulaire d'un PEE ou d'un PER compte-titre peut demander le déblocage anticipé des sommes.

En dehors des évènements exceptionnels mentionnés ci-dessus, les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts à l'issue d'une période de cinq (5) ans à compter de la Date de Constitution du Fonds, mais uniquement dans la limite d'un montant total de six pourcent (6%) (le « Plafond ») de l'actif net du Fonds par trimestre.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez trouver toutes les démarches à effectuer pour introduire une réclamation sur notre site web www.edmond-de-rothschild.com, sous la rubrique [Informations Légales>France>Private Equity]. Toute plainte peut être déposée sur notre site www.edmond-de-rothschild.com/fr/contact, par mail, par courier ou par téléphone aux adresses mentionnées sous "Autres Informations pertinentes".

Autres informations pertinentes

Pour plus d'informations sur le Fonds, nous vous invitons à nous contacter à l'adresse suivante : edrpe_france@edr.com. Vous pouvez également demander gratuitement la communication du Règlement, des bulletins de souscription du Fonds ou nous interroger pour toute autre information pratique par voie postale (Edmond de Rothschild Private Equity (France), 47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris, par téléphone (+33 1 40 17 25 25) et/ou par email (edroe france@edr.com).